

Réunion du 19 juillet 2023

Procès-verbal N° 01

Présidence M. B.MAY

Présents : MM. M. PINGUET, G. MARTIN

Excusés : Mme P. BEAURENAUD, MM. L. ERAY, JC. PIBOIN

COMPÉTITIONS MASCULINES

La commission procède à l'homologation des rencontres et classements des compétitions Séniors 2022 / 2023, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

1 – COURRIELS

- Du club de SUD LOIRE ALLIER

Le club ne souhaite pas repartir en D2 pour la saison 23-24, conformément au règlement du District (priorité au maintien), il a été proposé à MONTIGNY de se maintenir et d'évoluer en D2 pour la saison à venir.

Suite au refus de MONTIGNY, la Commission prend connaissance de l'accord d'ALLIGNY-ST AMAND pour évoluer en D2 (meilleur 3^{ème} de D3).

- Refus d'engagement de LA CHARITE 3 en D3, la Commission, conformément au règlement (priorité au maintien), a proposé à VANDENESSE-SAINT-HONORE de se maintenir en D3. Ce dernier a refusé, de ce fait la Commission prend connaissance de l'accord de CIE IMPHY 2 pour évoluer en D3.

- Du fait de l'accession d'ALLIGNY ST AMAND en D2, la Commission prend connaissance de l'accord de ST SAULGE pour compléter la poule en sa qualité de 2^{ème} meilleur 3^{ème}.

- Du club d'ALLIGNY ST AMAND

Tournoi de sixte Séniors le 8 juillet 2023.

Droits de tournoi 26€.

- Du club de GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS

Tournoi Séniors le 25 juin 2023.

Droits de tournoi 26€.

- Du club de ST PERE

Tournoi Séniors le 24 juin 2023

Droits de tournoi 26€.

2 – CONSTITUTION DES POULES POUR LA SAISON 2023-2024

Suite au procès-verbal du Comité de Direction du 05 juillet 2023 officialisant les montées et descentes, la commission procède à la constitution des groupes D1, D2 et D3, en tenant compte des desideratas des clubs.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 1

POULE UNIQUE (12 clubs)

- CHARRIN 1
- CHATEAU ARLEUF 1
- CLAMECY 1
- CORBIGNY 1
- COSNE 3
- GARCHIZY 2
- GUERIGNY URZY 1
- MARZY 1
- MOULINS ENGILBERT 1
- FC NEVERS 2
- POUQUES 1
- ST PIERRE 1

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2

POULE A (12 clubs)

- ALLIGNY-SAINT-AMAND 1
- CLAMECY 2
- COSNOIS FC 1 (**SOUS RÉSERVE DU DOSSIER FINANCIER EN COURS**)
- COULANGES 2
- FOURCHAMBAULT 2
- LA CHARITE 2
- NEVERS BANLAY 2
- POUQUES 2
- POUILLY 1
- SAINT-PERE 1
- VARZY 1
- VAUZELLES 3

POULE B (12 clubs)

- CERCY 1
- CHAULGNES 1
- CIE IMPHY 1
- CORBIGNY 2
- COSSAYE 1
- ESN 58 2
- LA MACHINE 2
- LUTHENAY 1
- LUZY MILLAY 1
- NEVERS CHALLUY 2
- SAINT-BENIN 2
- SAINT-ELOI 1

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3

POULE A (12 clubs)

- CHANTENAY 1 (**SOUS RÉSERVE DU DOSSIER FINANCIER EN COURS**)
- COULANGES 3
- FOURCHAMBAULT 3
- GARCHIZY FP 1
- GUERIGNY URZY 2
- CIE IMPHY 2
- MARZY 2
- OLYMPIQUE SAINT MARTIN D'HEUILLE 1
- SAINT-PERE 2
- SAINT-PIERRE 2
- SAINT-REVERIEN 1
- SAINT-SAULGE 1

POULE B (12 clubs)

- CHATILLON 1
- CHARRIN 2
- CORBIGNY 3
- ENTENTE CORANCY/CHATEAU/ARLEUF 1
- DRUY BEARD 1
- ESN 58 3
- ENTENTE MOUX/BRASSY 1
- LORMES 1
- LUZY MILLAY 2
- MONTIGNY 1
- MOULINS ENGILBERT 2
- SAINT-SEINE 1

La Commission transmet au Comité de Direction pour validation.

3 – ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

La commission informe les clubs que la date des engagements pour le championnat Départemental 4 est fixée au vendredi 25 août 2023 (uniquement via Footclubs).

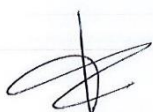
COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – ENGAGEMENTS CRITERIUM FÉMININ

La commission informe les clubs que la date des engagements pour le Critérium Féminin est fixée au vendredi 25 août 2023 (uniquement via Footclubs).

PROCHAINE RÉUNION LE 30 AOUT 2023 A 16H30

Le Président de séance
Bernard MAY



Le secrétaire de séance
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.